UNIVERSITÉ LAVAL

Faculté de médecine

Bourse de recherche sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées- Fondation de la Famille Lemaire 2018-2019

Date limite pour la soumission électronique : 10 décembre 2018

Objectif

Appuyer la formation en recherche sur la **maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées**.

Offre de bourse de 25 000 $

Critères d'admissibilité de l'étudiant

1. **Candidats visés :** Tous les étudiants admis à un programme de **3e cycle** de la Faculté de médecine ou **résident en médecine** de l'Université Laval dont le projet de recherche porte sur la maladie d'Alzheimer ou les maladies apparentées sont admissibles à cette bourse d'un an non renouvelable. Pour les résidents, les candidats qui préparent une formation complémentaire (fellowship) seront priorisés. Cette bourse n'est pas transférable à un autre candidat.

2. **Critères d'évaluation :**
   - a) Dossier universitaire :
     - Excellence du dossier scolaire
     - Bourses, prix et distinctions
   - b) Aptitudes et expériences :
     - Publications, conférences et présentations
   - c) Projet de recherche :
     - Clarté et concision de la description du projet, hypothèse et objectifs
     - Méthode, analyse
     - Faisabilité, originalité
     - Contribution à l'avancement des connaissances

Documents requis : L'absence d'une de ces pièces entraîne le rejet de la demande de bourse.

- CV du candidat-étudiant
- Résumé du projet de recherche ne dépassant pas 500 mots
- Copie des relevés de notes et diplômes de maîtrise ou l'équivalent
- Une lettre d'appui du directeur de recherche

Soumission électronique en un seul document pdf à l'adresse courriel :

- Pour les étudiants au 3e cycle : etudes.superieures@fmed.ulaval.ca
- Pour les résidents : Bourses-empd@fmed.ulaval.ca

Conditions

1 Exigées au candidat-étudiant :

- Le candidat devra être inscrit à temps plein durant la durée de la bourse;
- Ne pas cumuler les bourses et, par conséquent, aviser immédiatement le comité de l'obtention d'une autre bourse;
- La bourse devra permettre à l'étudiant d'atteindre les objectifs de son projet de recherche selon l'entente avec son directeur;
- Informer le comité de son acceptation de la bourse dans un délai de **15 jours** suivant la réception de l'offre. À défaut de cette acceptation, le comité conviendra que le candidat refuse la bourse;
- Le paiement prend fin au départ de l'étudiant, c'est-à-dire s'il y a interruption d'inscription ou absence non motivée du laboratoire de plus d'un mois. Si l'étudiant ne s'inscrit pas à toutes les sessions concernées, il perd la bourse automatiquement;
- S'engager à remettre un rapport de ses travaux à la fin de la bourse.

2 Exigées au professeur-chercheur :

- Le professeur s'engage à encadrer les travaux du boursier et à lui fournir les moyens matériels pour réaliser son projet de recherche.

Modalités

Paiement

La bourse est d'une durée d'une année. Le versement de la bourse se fera aux 2 semaines directement à l'étudiant par le service de rémunération de l'Université.

Procédure d'évaluation

Les demandes seront évaluées par les membres du Comité de sélection. **Les décisions seront finales et sans appel.**

Information :

Pour les étudiants au **3e cycle** : etudes.superieures@fmed.ulaval.ca ou 418-656-2131 poste 6145.
Pour les résidents : Bourses-empd@fmed.ulaval.ca